

MARCHE PUBLIC MISE EN CONCURRENCE PRESTATIONS DE SERVICES

**Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi
(AROFE) Nouvelle-Aquitaine
Centre régional Vincent Merle
102 avenue de Canéjan 33600 PESSAC**

**Programme régional de professionnalisation des acteurs de
l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi
Année 2019**

**Règlement de la consultation
R.C**

Date et heure limites de réception des offres

20/09/2018 à 12h

Sommaire

Article 1 : Objet étendu de la consultation

- 1.1 : Objet de la consultation
- 1.2 : Décomposition de la consultation
- 1.3 : Conditions de participation des concurrents

Article 2 : Conditions de la consultation

- 2.1 : Durée du marché – délais d'exécution
- 2.2 : Variantes et options
- 2.3 : Délai de validité des offres
- 2.4 : Mode de règlement du marché et modalités de financement

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Article 4 : Présentation des candidatures et offres

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

- 6.1 : Transmission sous format « papier »
- 6.2 : Transmission électronique par courriel

Article 7 : Renseignements complémentaires

Article 1 : Objet étendu de la consultation

1.1 Objet de la consultation

- La présente consultation concerne le **programme régional de professionnalisation des acteurs de l'orientation, de la formation, de l'insertion et de l'emploi - Année 2019**.

1.2 Décomposition de la consultation

La consultation prend en compte les besoins en compétences suivant l'activité principale d'intervention des professionnels.

Elle comporte 25 lots organisés autour de 4 axes de professionnalisation :

Les 4 axes de professionnalisation

1. **Environnement et ressources pour les acteurs de l'emploi, de la formation, de l'orientation et de l'insertion (actions transversales) 5 lots**
2. **Développer les pratiques d'orientation, d'accompagnement et d'insertion 8 lots**
3. **Développer l'ingénierie, la pédagogie et l'alternance 10 lots**
4. **Développer la VAE 2 lots**

Chacun des **25 lots** commandés fait l'objet d'un marché séparé décrit dans le CCP en son annexe. Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

1.3 Conditions de participation des concurrents

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement momentané d'entreprises, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra préciser la nature et le montant des prestations sous-traitées.

L'Agence Régionale pour l'Orientation, la Formation et l'Emploi Nouvelle-Aquitaine (AROFE NA) ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit au candidat de présenter plusieurs offres **sur un même lot** en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements, pas plus qu'en qualité de membre de plusieurs groupements.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 Durée du marché – délais d'exécution

Les délais d'exécution sont déterminés par l'AROFE NA, toutefois aucune programmation ne sera exigée sous un délai inférieur à 3 mois à compter de la notification du marché. La période d'exécution est du 1^{er} mars au 31 décembre 2019, hors période estivale.

2.2 Variantes et options

Aucune variante, ni option n'est autorisée.

2.3 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **100 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours fin de mois à réception des factures.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et son annexe
- Le cahier des clauses particulières (CCP) et son annexe
- Le cadre de réponse relatif aux caractéristiques pédagogiques et moyens utilisés et son annexe financière.

Article 4 : Présentation des candidatures et offres

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes (exclusivement rédigées en langue française et exprimées en Euro), datées et signées par lui.

Pièces relatives à la candidature :

- Lettre de candidature en un seul exemplaire signé par tous les membres dans le cas de groupement ou accompagnée de l'habilitation du mandataire à représenter le groupement ou le formulaire **DC1**.
- La déclaration de candidat individuel (1 déclaration pour chacun des partenaires intervenant en qualité de cotraitant ou sous-traitant) ou le formulaire **DC2**
- La déclaration de sous-traitance formulaire **DC4**.
- Le cahier des clauses particulières (CCP), sans annexe, signé par le candidat ou son représentant.

Lorsqu'un candidat se présente seul, il fournit une seule candidature pour l'ensemble de ses offres, le tout regroupé dans un même pli.

S'agissant d'une candidature partenariale, le pli comporte l'ensemble des offres sur lesquelles l'ensemble des partenaires interviennent., il y a par conséquent une candidature distincte pour chacune des organisations partenariales distinctes et autant de plis.

Pièces relatives à chacune des offres :

- Un Acte d'engagement (AE) en **2 exemplaires** pour chaque offre proposée.
Si une offre fait l'objet de plusieurs sessions, l'acte d'engagement sera unique.
- La réponse conformément au modèle « caractéristiques pédagogiques et moyens utilisés », son (ses) annexe(s) financière(s), les CV des intervenants pressentis.
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou le formulaire **NOTI2** (documents à produire, si le candidat est retenu, il est conseillé de fournir les justificatifs parallèlement à la remise de l'offre).

Protection des données à caractère personnel

Les prestataires retenus dans le cadre du présent appel d'offres devront être en conformité lors de la collecte des données à caractère personnel concernant les participants aux actions de formation et leurs collaborateurs. (**Règlement Général sur la Protection des Données** (RGPD) ou Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016)

Les participants auront un droit d'accès et de rectification sur lesdites données collectées auprès des services des organismes concernés dont les coordonnées seront spécifiées sur les documents communiqués.

Les données collectées seront conservées de manière sécurisée le temps de la finalité pour lesquelles elles ont été collectées et seront détruites à l'échéance de obligations légales.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

1. Capacités professionnelles
2. Garanties et capacités techniques et financières

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

1. Proposition pédagogique 50%
2. Qualité des moyens humains dédiés à la réalisation de la prestation 20%
3. Préparation et évaluation de la prestation 10%
4. Prix de la prestation 20%

L'Agence Régionale pour l'Orientation la Formation et l'Emploi Nouvelle-Aquitaine se réserve la possibilité de négocier avec les candidats les mieux placés dans le respect des principes d'égalité de traitement et de transparence des procédures.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations sous un délai de 10 jours maximum. A défaut, le candidat ne pourra être déclaré attributaire du marché et le marché sera attribué au candidat suivant dans le classement des offres.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les offres sont à transmettre **sous format « papier » ET numérique.**

6.1 Transmission sous format « papier »

Le candidat transmet son offre sous pli scellé portant les mentions :

Nom et adresse du candidat

Offre Programme de professionnalisation – Année 2019

Lot(s) : N°....

Le contenu de cette enveloppe unique comporte l'ensemble des pièces définies à l'article 4.

Ce pli devra être remis contre récépissé (du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 14h à 17h) ou, envoyé par la poste sous pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir avant les date et heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**AROFÉ NA, Centre régional Vincent Merle
Programme de professionnalisation
102 avenue de Canéjan 33600 Pessac**

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que sous enveloppe non scellée, ne sera pas retenu. Il sera renvoyé à son auteur sans faire l'objet d'une instruction.

6.2 Transmission électronique par courriel

La transmission électronique respecte les dates et heures limites de réception fixées pour la présente mise en concurrence.

Adresse de courriel : programme.pro@arofe-na.fr

Le candidat transmettra un dossier complet par lot (**format ZIP**) nommé **AO 2019 – nom du prestataire – lot n° XX** en un seul envoi comprenant des fichiers en **format PDF**.

Le dossier compressé (.zip) comprendra exclusivement les pièces suivantes relatives à la réponse :

- La réponse « **Caractéristiques pédagogiques et moyens utilisés** » (**nom du prestataire – lot n° XX.pdf**) + annexe financière (**nom du prestataire – annexe 1 lot n° XX.pdf**)
- Autant de fichiers que de CV des intervenants pressentis (CV prénom nom lot n°XXX.pdf)

Les **documents relatifs à la candidature** ainsi que l'**acte d'engagement** sont donc uniquement transmis en original **sous format « papier »**.

Article 7 : Renseignements complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au plus tard 10 jours ouvrés avant la limite de remise des plis, soit au plus tard le 05 /09/2018 par courriel à :

programme.pro@arofe-na.fr

Les demandes de renseignements seront traitées sur toute la période.

Aucune information ne sera fournie par téléphone.